

# VACCINATION ANTI-GRIPPALE

Dans le contexte d'épidémie Covid-19, les personnes prioritaires sont :

- Des personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Des personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques ;
- Des femmes enceintes ;
- Des personnes souffrant d'obésité : indice de masse corporel (IMC) supérieur ou égal à 40.

Et dans le cadre de protection indirecte sont également ciblées :

- Les professionnels de santé et les professionnels des établissements médico-sociaux au contact des patients à risque ;
- L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de complication grave de la grippe
- L'entourage des personnes immunodéprimées.

## Vaccination antigrippale SANS prescription médicale

L'infirmier.ère peut réaliser la vaccination antigrippale sans prescription ([article R. 4311-5-1 CSP](#)) pour toute personne adulte (plus de 18 ans) à l'exception de personnes n'ayant pas eu une précédente vaccination antigrippale et les personnes ayant un antécédent de réaction allergique sévère à l'ovalbumine.



S'assurer que son assurance professionnelle prend en compte la réalisation de la vaccination antigrippale en acte propre.

### Critères d'exclusion

- Enfants
- Adolescents (moins de 18 ans) ;
- Personnes ayant un antécédent de réaction allergique sévère à l'ovalbumine.

## Réalisation de la vaccination

### Avant le soin

- ✓ Vérifier le nom du vaccin ;
- ✓ La date de péremption ;
- ✓ S'assurer que celui-ci a été conservé dans de bonnes conditions (entre 2 et 8°C).

### Pendant le soin

Le vaccin antigrippal est injecté par voie intramusculaire au niveau du deltoïde préférentiellement pour les adultes et enfants de plus de 1 an et sur la face antérolatérale de la cuisse pour les nourrissons de moins de 1 an.

Consignes d'utilisation du vaccin antigrippal InfluvacTetra		
Âge	Dose	Nombre de doses
De 3 à 8 ans	0,5 ml	1 ou 2*
À partir de 9 ans	0,5 ml	1

Consignes d'utilisation du vaccin antigrippal VaxigripTetra		
Âge	Dose	Nombre de doses
De 6 mois à 35 mois	0,5 ml **	1 ou 2 *
De 3 à 8 ans	0,5 ml	1 ou 2*
À partir de 9 ans	0,5 ml	1

### Après le soin

Noter dans le dossier de soins infirmiers l'identité du patient, la date de réalisation du vaccin ainsi que le numéro de lot du vaccin lors de l'injection.

En cas d'effets indésirables susceptibles d'être dus au vaccin, déclarer au centre de pharmacovigilance.

Le bon de vaccination doit être conservé pendant un an par le cabinet si l'acte a été réalisé sans prescription médicale.

## Procédure spécifique de prise en charge en cas de choc anaphylactique

Afin de pallier aux risques d'effets indésirables liés à la vaccination, l'arrêté du 23 décembre 2013 autorise les pharmaciens à délivrer les infirmiers libéraux de l'adrénaline injectable pour leur usage professionnel.

### Comment procéder ?



L'infirmier.ère libéral.e peut rédiger une prescription professionnelle comprenant :

- Le nom, la qualité, le numéro d'inscription à l'ordre, la date, l'adresse et la signature de l'infirmier.ère ;
- La dénomination et la quantité du médicament ou produit ;
- La mention obligatoire : "usage professionnel".



**Le coût est à la charge de l'infirmier.ère** (ligne de frais achat de matériel).



L'infirmier.ère peut administrer l'adrénaline au patient en cas de choc anaphylactique sur appel du SAMU qui vaut prescription, et ainsi prévenir les effets indésirables de la vaccination. Il signale au centre de pharmacovigilance comme pour tout autres effets indésirables susceptibles d'être dus au vaccin.